Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260611-D2026_74-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-74

L'an 2026, le 4 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 29 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 29 mai 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Alexandra FRAYSSE, Aurore GINOUVES, Marie-Christine JAOUEN, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Patrice LE DU, Cédric LE MOROUX, Jean-Yves NICOLAS, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Patrick URIEN

Absents ayant donné procuration (4) : Anne-Marie KERDRAON à Christian TROADEC, Didier GOUBIL à Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS à Annie LE GUEN, Hélène GUILLEMOT à Isabelle AUFFRET

Absents (1): Paul BOUSSARD

A été nommé secrétaire : Annie LE GUEN

D 2026-74 Tarifs transports scolaires – année 2026/2027

Rapporteur : Daniel COTTEN

Sur proposition du bureau communautaire qui s'est réuni le 28 mai 2026, il est proposé une évolution des tarifs du transport scolaire de 5%.

Ainsi, le conseil communautaire est invité à approuver la grille des tarifs suivants applicables au 1er septembre 2026 :

QUOTIENT FAMILIAL	1er enfant	2eme enfant	3eme enfant	4eme enfant	5eme enfant
0 à 250	67,00 €	49,00 €	16,00 €	Gratuité	Gratuité
251 à 450	77,00 €	59,00 €	18,00 €	Gratuité	Gratuité
451 à 600	90,00 €	67,00 €	22,00 €	Gratuité	Gratuité
601 à 750	100,00 €	75,00 €	24,00 €	Gratuité	Gratuité
751 à 900	112,00 €	84,00 €	28,00 €	Gratuité	Gratuité
901 à 1050	122,00 €	93,00 €	30,00 €	Gratuité	Gratuité
1051 à 1200	134,00 €	100,00 €	34,00 €	Gratuité	Gratuité
1201 à 1350	145,00 €	111,00 €	37,00 €	Gratuité	Gratuité
Sup. 1351	157,00 €	118,00 €	40,00 €	Gratuité	Gratuité

En vue de l'année scolaire 2026/2027, il semble pertinent de conserver les principes généraux de tarification adoptés à savoir :

- Une tarification dégressive en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants par foyer,
- Une tarification applicable aux élèves domiciliés sur l'une des communes de Poher communauté et scolarisés dans un établissement scolaire d'une commune du territoire communautaire,
- Une tarification également applicable aux élèves fréquentant un établissement scolaire en dehors de Poher communauté à condition que la filière de formation dans laquelle ils sont inscrits ne soit pas présente sur le territoire communautaire,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260611-D2026_74-DE

- Une facturation trimestrielle ou annuelle selon le choix des familles,
- Tarification la moins élevée appliquée aux élèves relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- Gratuité à compter du 4ème enfant,
- Application d'un ½ tarif en cas de garde alternée.

Une majoration de 30 € sera appliquée en cas d'inscription tardive (après le 19/07)

Les prix des tickets scolaires et des tickets non scolaires restent inchangés.

- Tickets scolaires : 1 €
- Tickets non scolaires : 2 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuvent les tarifs tels que présentés ci-dessus à compter du 1er septembre 2026.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

